

Fiche d'information

Projet de prévention des risques sur Internet liés à la sexualité

Appel d'offres concernant des projets de prévention

Septembre 2018

1 Contexte

Depuis 2011, le programme Jeunes et médias de l'Office fédéral des assurances sociales, qui a depuis été concrétisé par une plateforme, met en œuvre sur mandat du Conseil fédéral des mesures éducatives de protection des enfants et des jeunes face aux médias. Différents thèmes prioritaires ont été définis jusqu'en 2020 ; la prévention des risques en matière de sexualité sur Internet constitue le thème prioritaire 2018-2019. Dans ce cadre, la plateforme Jeunes et médias met en œuvre diverses mesures. Le 24 mai 2018 a eu lieu la première table ronde « Sexualité et Internet » à Berne.

35 représentants d'ONG, de hautes écoles pédagogiques, de cantons, de villes et d'offices fédéraux y ont discuté des activités prévues et en cours dans le domaine de la prévention des risques en matière de sexualité sur Internet, et ont identifié et classé par ordre de priorité les objectifs généraux et les lacunes existantes. La plateforme soutient également les acteurs dans la formation d'un groupe de réflexion (*think tank*) chargé d'améliorer la coordination au niveau national et d'étudier les possibilités de financement en matière de prévention. La première rencontre aura lieu fin octobre 2018. Enfin, la plateforme Jeunes et médias soutient des projets menés en Suisse qui s'inspirent des priorités définies lors de la table ronde.

1.1 Risques en matière de sexualité sur Internet

Pour les jeunes, rien de plus normal que de chercher des renseignements sur Internet, de regarder de la pornographie, de flirter par tchat ou de s'envoyer des photos de nu (sexting) comme preuve d'amour. Ces comportements, s'ils présentent des opportunités, s'accompagnent aussi de risques. Les adolescents peuvent devenir dépendants à la pornographie ou enfreindre la loi – par exemple s'ils prennent des photos érotiques d'eux-mêmes (pédopornographie) ou s'ils envoient des contenus de pornographie dite douce à des moins de 16 ans. S'ils pratiquent le sexting, ils risquent également de voir leurs photos utilisées de manière abusive. Lorsque des messages érotiques ou des vidéos suggestives initialement partagées dans un contexte de confiance se retrouvent diffusés sur Internet, cela peut entraîner du harcèlement, une exclusion sociale ou des commentaires haineux. En outre, les jeunes peuvent être victimes de harcèlement sexuel, être contactés par des pédophiles sur des tchats, sur des plateformes de rencontre ou dans des jeux en ligne (*cybergrooming*), ou être confrontés à des contenus pornographiques. Il est de plus en plus fréquent que des mineurs rencontrent dans la vie réelle des personnes croisées sur Internet ; ils s'exposent ainsi à un risque. Par ailleurs, des personnes rencontrées sur Internet peuvent demander à des mineurs de se dénuder ou de se masturber devant leur webcam en vue de leur faire ensuite du chantage (sextorsion).

L'éventail des risques est large (voir graphique), et les jeunes sont les plus susceptibles d'être victimes, voire auteurs, de ce genre de pratiques. C'est la raison pour laquelle une offre préventive est nécessaire.

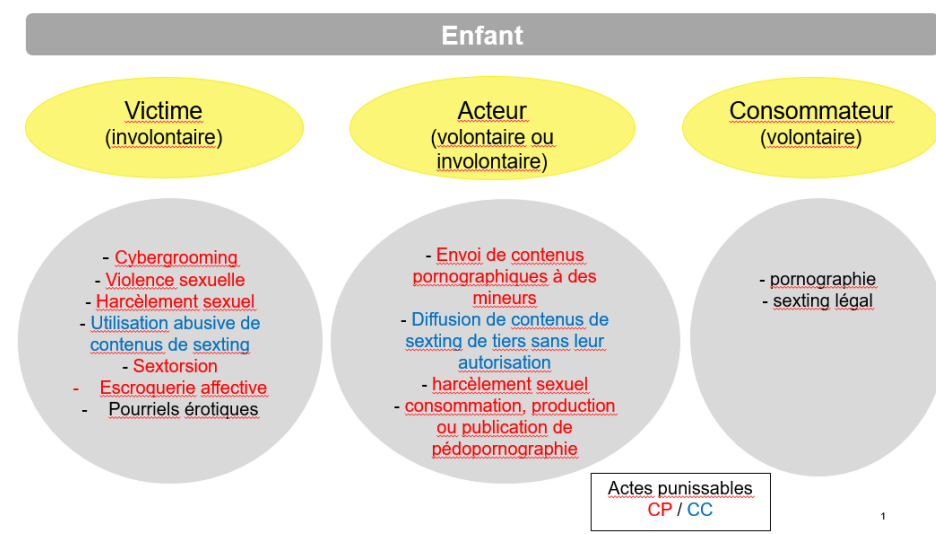


Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI
Bundesamt für Sozialversicherungen BSV

L'objectif de la plateforme nationale Jeunes et médias est précisément de protéger les enfants et les jeunes des risques en matière de sexualité sur Internet.

Graphique : Risques pour les enfants et les jeunes en matière de sexualité sur Internet



Pour plus d'informations à ce sujet :

- rubriques « [Pornographie](#) », « [Agressions sexuelles](#) » et « [Sexting](#) » sur [jeunesetmedias.ch](#) ;
- [Présentation](#) donnée lors de l'atelier « Sexualité et Internet », réseau compétences médiatiques de mars 2018 (en allemand)

1.2 Nombre de projets et calendrier

Quatre projets au maximum pourront bénéficier d'un soutien. Ils devront être réalisés entre l'automne 2018 (début de la conception ou de la mise en œuvre d'un concept déjà prêt) et fin 2019 au plus tard. Ils pourront être en français, en allemand ou en italien.

1.3 Public cible

Les projets doivent être portés par des organisations privées à but non-lucratif dont le projet couvre toute la Suisse, les régions linguistiques ou au moins plusieurs cantons. Le but est d'encourager les projets qui permettent d'atteindre les groupes cibles spécifiques suivants : parents issus de l'immigration, parents peu formés ou institutions/personnel pédagogique qui travaillent avec des enfants et des jeunes vulnérables (mineurs migrants non accompagnés, enfants présentant des besoins spécifiques).

1.4 Approches méthodologiques

La méthodologie doit être facilement accessible et adaptée au public cible. Concernant les projets visant les parents issus de l'immigration ou ceux peu formés, préférence sera donnée aux offres de sensibilisation dont la méthode de transmission principale ne s'appuie pas sur un matériel écrit¹ mais utilise des supports alternatifs faciles d'accès, comme des images ou des vidéos² (par ex. un exemple de dialogue, « comment parler à mon enfant de... »).

¹ Les projets peuvent toutefois prévoir une méthode de transmission secondaire par écrit, par exemple sous forme de dépliant ou d'offre d'information en ligne.

² Pour les parents issus de l'immigration, doubler si possible les vidéos dans plusieurs langues.

2 Élaboration et mise en œuvre des projets

L'OFAS met à la disposition des organismes souhaitant soumettre un projet un formulaire de demande à remplir et à **renvoyer** par voie électronique (jugendschutz@bsv.admin.ch) **d'ici au 19 octobre 2018**.

Les demandes de soutien peuvent concerner aussi bien des idées de projet que des plans déjà élaborés. Il convient cependant de préciser à partir de quand le projet commencera.

- Élaboration : une première idée de projet existe et la collaboration entre les différents partenaires du projet est clarifiée. Les contextes de mise en œuvre possibles sont identifiés.
- Mise en œuvre : un plan a été élaboré dans les détails. Les contextes de mise en œuvre et les partenaires sont connus ou à l'étude, et identifiés dans le plan.

Les requérants seront informés par écrit de la décision les concernant au plus tard trois semaines après le délai de dépôt des demandes. En cas d'acceptation, un contrat sera conclu avec le responsable du projet contenant les étapes et les prestations fournies de part et d'autre.

3 Soutien et accompagnement des projets

L'OFAS propose aux organismes responsables d'un projet un soutien financier à hauteur de 50 % au maximum du budget total du projet.

Quatre projets au plus pourront bénéficier d'un soutien. L'OFAS dispose pour cela d'un budget maximal de 180 000 francs. Ce montant pourra couvrir au maximum 50 % des frais de conception et de mise en œuvre des projets.

Au printemps 2019, les organismes responsables d'un projet auront la possibilité de présenter leur projet autour de la table ronde « Sexualité et Internet » et, s'ils le souhaitent, de demander leur avis aux acteurs présents.

Les **productions du projet** seront **communiqués largement** par divers canaux de la plateforme nationale Jeunes et médias (site Internet, lettre d'information, réseaux sociaux, le cas échéant Forum national professionnel).

4 Exigences concernant les projets

4.1 Au niveau de la forme

- La demande est déposée dans les délais et le dossier est complet (annexes comprises).
- L'organisme responsable du projet est une organisation à but non lucratif.
- Les structures du projet et les personnes responsables du projet sont identifiées.
- Le projet doit être terminé d'ici fin 2019.
- L'équipe de projet ou les personnes qui y collaborent (experts) disposent de connaissances avérées ou d'une expérience dans le domaine de la prévention des risques en matière de sexualité sur Internet ou de la santé sexuelle.
- Le projet doit avoir une dimension régionale (région linguistique) ou nationale ou s'étend dans plusieurs cantons.
- Le projet doit avoir un plan financier où figurent le montant demandé à la plateforme Jeunes et médias et les autres sources de financement.
- La demande comprend un calendrier détaillé prévoyant les principales étapes du projet.

- Le projet se base sur une licence *Creative Commons*³, ce qui signifie que son contenu et sa forme peuvent être librement repris par d'autres partenaires.

4.2 Au niveau du contenu

- Le projet a pour objectif de protéger les enfants et les jeunes des risques en matière de sexualité sur Internet. Aucune exigence particulière n'est formulée quant au type et au nombre de risques précités.
- Le projet vise en premier lieu l'un des groupes cibles suivants :
 - parents issus de l'immigration ou parents peu formés ;
 - institutions ou groupes de personnes (par ex. personnel pédagogique) qui travaillent avec des enfants et des jeunes vulnérables (par ex. enfants présentant des besoins spécifiques, mineurs migrants non accompagnés).
- Les buts poursuivis sont définis et vérifiables.
- La marche à suivre (déroulement du projet) est décrite.

5 Critères d'évaluation et de sélection des projets

- Il est tenu compte des connaissances actuelles concernant les risques sur Internet en matière de sexualité.
- La méthode a été choisie de manière réfléchie et est adaptée au groupe cible.
- Le projet promeut une vision positive de l'utilisation d'Internet et de la sexualité. Il ne diabolise pas Internet ni la curiosité sexuelle naturelle des jeunes, comportement tout à fait sain à leur âge.
- Le projet est largement soutenu : dès la phase de planification, les principaux partenaires jouant un rôle dans la mise en œuvre et le développement doivent collaborer.
- La durée du projet est définie et le plan du projet est exploitable pour le même groupe cible dans d'autres régions linguistiques.
- Durabilité : le projet doit viser un transfert de connaissances et un effet à long terme.

³ <https://creativecommons.org/licenses/by/3.0/ch/deed.fr>